



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 15686

Texte de la question

M Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation des architectes des bâtiments de France. Leur traitement s'échelonne entre 7 000 et 14 000 francs mensuels auxquels s'ajoute une indemnité forfaitaire moyenne pour travaux supplémentaires de 600 francs par mois. Il semble qu'un engagement du Gouvernement ait été pris en novembre 1988 concernant un relèvement des primes mais qu'il n'ait pas été suivi d'effet. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage pour relever ses primes à un niveau comparable à celui dont bénéficient les autres cadres techniques de l'équipement.

Texte de la réponse

Reponse. - Les représentants syndicaux des architectes des bâtiments de France ont été reçus à plusieurs reprises au cabinet du ministre et une négociation fructueuse a pu s'engager sur les principales revendications concernant le régime indemnitaire et le montant de leurs primes d'une part, la mise à l'étude d'un nouveau statut d'autre part. Les architectes des Bâtiments de France réunis en assemblée générale le 6 juillet dernier ont arrêté le mouvement qu'ils avaient déclenché le 19 juin. L'instruction des permis de construire dans les espaces protégés n'a donc pas été compromise et les usagers ne devraient en subir aucune conséquence.

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15686

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3127